

		<p>Délégation Régionale Alsace</p> <p>Florence Huc Téléphone : 03 88 15 58 91 Télécopie : 03 88 15 46 47 Courriel : florence.huc@ademe.fr</p>	<p>Cette note peut être téléchargée sur le site de l'ADEME Alsace à la rubrique « Publications »</p> <p>www.ademe.fr/alsace</p>
--	---	--	--

Sensibiliser et mobiliser l'ensemble du personnel au tri des déchets

Vous envisagez :

- D'organiser une collecte séparative de déchets dans les ateliers comme dans les bureaux afin de favoriser leur élimination adéquate,
- De modifier les modes d'approvisionnement matière et produits pour limiter la production des emballages perdus,
- D'améliorer les procédés pour limiter les chutes et rebuts,...

La réussite de votre action repose aussi sur l'adhésion du personnel à de nouveaux gestes :

- Optimiser l'emploi des matières premières,
- Ne plus mélanger,
- Trier à la source,...

Changer les habitudes et vaincre les résistances prévisibles des salariés est une action nécessaire pour obtenir l'adhésion. La communication interne doit être claire, positive, dynamique, motivante. Elle s'organise autour du plan de communication préparé en concertation avec des salariés volontaires de l'entreprise. Elle argumente l'impact de l'activité de votre organisme (industrie, commerce, services,...) sur l'environnement et la santé humaine.

Tous les services de l'entreprise peuvent être impliqués pour (ré)concilier performance économique et environnement : achats, production, commerciaux, maintenance et entretien, manutention, encadrement et administratifs, QHSE,...

Les informations qui suivent (recommandations, outils de sensibilisation, guides méthodologiques, marques de reconnaissance officielle) ont pour but de vous aider à mettre en œuvre une communication interne réussie.

		<p>Délégation Régionale Alsace</p> <p>Florence Huc Téléphone : 03 88 15 58 91 Télécopie : 03 88 15 46 47 Courriel : florence.huc@ademe.fr</p>	<p>Cette note peut être téléchargée sur le site de l'ADEME Alsace à la rubrique « Publications »</p> <p>www.ademe.fr/alsace</p>
--	---	--	--

1. Quelques recommandations issues de l'expérience

A. Sensibiliser tout le personnel :

- Personnel propre à l'entreprise (CDI, CDD, intérim et alternance) :
 - à l'embauche,
 - lorsque des écarts sont observés dans la qualité du tri,
 - à l'occasion de nouvelles actions.
- Le personnel extérieur comme par exemple le personnel de nettoyage,...
- Sous-traitants, clients et fournisseurs si opportun.

B. Soigner la signalétique :

- Prévoir des lieux d'entreposage bien définis et délimités dans les locaux avec des contenants adaptés.
- Mettre en place une signalétique explicite (pictogrammes, flèches directionnelles) dans les zones d'entreposage des déchets et décrivant ce qui doit être mis dans les contenants (déchets admis/déchets interdits, déchets valorisés/déchets éliminés, déchets inertes/banals/dangereux).

C. Organiser le contenu de la sensibilisation :

- Expliquer l'importance pour l'entreprise de l'image de marque, des enjeux économiques, des impacts environnementaux, du respect des obligations réglementaires, de l'acceptation des parties prenantes (riverains, collectivités,...),
- Qualifier les réponses concrètes, les bons gestes et leurs impacts,
- Présenter les actions de prévention et de meilleure gestion des déchets menées par ailleurs,
- Montrer la cohérence entre les bons gestes attendus du salarié, du citoyen, du consommateur et de l'utilisateur du service public d'élimination des déchets ménagers,
- Lier les bons gestes à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité et à la prévention des accidents,
- Intégrer la sensibilisation dans le plan de formation professionnelle si cela est possible.

D. Réserver des lieux de sensibilisation :

- Local spécialement aménagé ou panneau mural permanent pour les séances de sensibilisation.
- Lieu de passage pour les baromètres mis à jour et les expositions temporaires.

		<p>Délégation Régionale Alsace</p> <p>Florence Huc Téléphone : 03 88 15 58 91 Télécopie : 03 88 15 46 47 Courriel : florence.huc@ademe.fr</p>	<p>Cette note peut être téléchargée sur le site de l'ADEME Alsace à la rubrique « Publications »</p> <p>www.ademe.fr/alsace</p>
--	---	--	--

E. Distinguer les modes de sensibilisation :

- Réunions d'équipes pour mobiliser,
- Séances de sensibilisation basées sur le volontariat,
- Boîte à idées.

F. Diversifier les outils de sensibilisation :

- Aide mémoire détaillant les consignes pratiques de tri.
- Affiches exhortant aux bons gestes.
- Panneaux d'exposition (politique environnementale de l'entreprise, filières de valorisation).
- Présentoirs par déchets produits (source, flux et devenir).
- Quiz.
- Baromètres décrivant l'évolution de la gestion interne et de l'élimination externe des déchets (gains financiers, conformité réglementaire, performances de tri, diminution des flux produits, enfouis,...) avec des indicateurs immédiatement accessibles (absolus ou de performance).
- Expositions temporaires présentant par exemple la stratégie de collecte des déchets municipaux par le Service public local.

		Délégation Régionale Alsace Florence Huc Téléphone : 03 88 15 58 91 Télécopie : 03 88 15 46 47 Courriel : florence.huc@ademe.fr	Cette note peut être téléchargée sur le site de l'ADEME Alsace à la rubrique « Publications » www.ademe.fr/alsace
--	---	---	---

2. Les outils conçus par l'ADEME mis à votre disposition

Pour vous aider à sensibiliser et mobiliser le personnel de votre entreprise, les outils suivants sont à votre disposition. Ils peuvent être consultés ou prêtés sous réserve de disponibilité et selon les conditions présentées dans la convention de prêt à la Délégation Alsace. Contacter Sylvie BROSE au 03 88 15 46 46 ou par courriel : sylvie.brose@ademe.fr.

La description détaillée des outils et les conditions de vente sont accessibles par leurs liens hypertexte.

A. Outils de sensibilisation

- **"CLIC'ADEME Entreprises : Communiquez sur le tri des déchets"**

<http://www2.ademe.fr/servlet/getDoc?cid=96&m=3&id=25114&p1=00&p2=0504&ref=12441>

Ce Cédérom permet de :

- définir un plan de communication interne à destination de l'ensemble du personnel,
- et de réaliser des supports de communication comme affichettes, signalétique, livret d'information, ...



- **"CLIC'ADEME Eco Responsabilité Acteurs Publics"**

Kit de communication interne, contenant des fiches thématiques pour les chefs de projets, des affiches et diaporamas déjà réalisés sur les thèmes de l'éco responsabilité et un studio graphique permettant d'en réaliser facilement, à partir des éléments propres à chaque structure.



- **Une exposition « petits gestes, grands effets » et des affiches**

L'exposition sensibilise les salariés à l'environnement et à la maîtrise de l'énergie. Son objectif est de placer le salarié en position de citoyen.



		<p>Délégation Régionale Alsace</p> <p>Florence Huc Téléphone : 03 88 15 58 91 Télécopie : 03 88 15 46 47 Courriel : florence.huc@ademe.fr</p>	<p>Cette note peut être téléchargée sur le site de l'ADEME Alsace à la rubrique « Publications »</p> <p>www.ademe.fr/alsace</p>
--	---	--	--

- **"Triez, c'est gagné ! »**

Série de 7 affiches d'information sur les déchets des entreprises (plastiques, papiers et cartons, pots, bois, produits dangereux, ... : identification d'un déchet et sa filière de recyclage, ce qu'il ne faut pas faire, quelques chiffres significatifs, ...)



D'autres supports de communication (expositions, DVD, CD-Rom...) sont disponibles. Vous pouvez consultez tous les supports sur les déchets sur www.ademe-alsace.org

- **Pictogrammes**

33 pictogrammes libres de droits au format jpg. Pour obtenir les éléments graphiques au format professionnel (ai ou eps) contacter par : evelyne.perreon@ademe.fr (issus de « La signalétique Déchèterie - Normes et pictogrammes ref.5809 »)

Des pictogrammes des bons gestes sont également disponibles sur le site « Réduisons vite nos déchets, ça déborde ! » (limitation des impression, utilisation des tasses au lieu des gobelets jetables ...)

<http://www.reduisonsnosdechets.fr/entreprise/pictogrammes.html>

- **Des vidéos**

D'une durée de 1 à 3 minutes, ces films présentent l'entreprise, son activité, les actions menées, les moyens mis en oeuvre et les résultats obtenus. Ils peuvent être utilisés pour sensibiliser de façon ludique les collaborateurs.

<http://www.reduisonsnosdechets.fr>

<http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&cid=96&m=3&catid=15739>

		Délégation Régionale Alsace Florence Huc Téléphone : 03 88 15 58 91 Télécopie : 03 88 15 46 47 Courriel : florence.huc@ademe.fr	Cette note peut être téléchargée sur le site de l'ADEME Alsace à la rubrique « Publications » www.ademe.fr/alsace
--	---	---	---

B. Guides méthodologiques

- **Entreprises : comment bien gérer vos déchets**

<http://www2.ademe.fr/servlet/getDoc?cid=96&m=3&id=22634&p1=00&p2=05&ref=12441>

Le guide méthodologique « entreprises : comment bien gérer vos déchets » a pour objectif de permettre aux entreprises de concevoir, mettre en œuvre et de suivre un plan d'actions sur la prévention et la gestion optimisée de leurs déchets, conformément aux exigences réglementaires. Il présente des actions efficaces à mettre en place en fonction des besoins et des possibilités de chaque entreprise. Il contient :

- des informations techniques et réglementaires,
- des supports méthodologiques pour mettre en œuvre un processus de prévention et d'amélioration de la gestion des déchets,
- une version informatique sur cédérom qui facilite la saisie et l'exploitation des données.

- **Administrations et établissements publics, comment gérer vos déchets**

Le guide méthodologique comprend :

- un guide pratique, qui fournit des conseils méthodologiques pour définir, organiser et mettre en œuvre un projet de gestion des déchets
- des fiches pratiques (management de projet, réglementation, cahiers des charges et contrats...) accompagnent la démarche, étape par étape,
- une partie "retours d'expériences" élaborée à partir d'une enquête auprès de 54 administrations et établissements publics, complétée par 12 études de cas,
- des fac-similés de documents produits par ces établissements.

- **La collecte des papiers de bureau**

<http://www2.ademe.fr/servlet/getDoc?cid=96&m=3&id=22544&p1=00&p2=0504&ref=12441>

Vous envisagez de mettre en place une collecte des papiers de bureaux dans votre entreprise ou votre administration? Ce guide méthodologique est un outil d'aide à la décision et de travail. Il présente les différentes étapes d'une opération de collecte des papiers de bureaux, de la conception du projet jusqu'aux actions permettant d'assurer la pérennité de l'opération.

		Délégation Régionale Alsace Florence Huc Téléphone : 03 88 15 58 91 Télécopie : 03 88 15 46 47 Courriel : florence.huc@ademe.fr	Cette note peut être téléchargée sur le site de l'ADEME Alsace à la rubrique « Publications » www.ademe.fr/alsace
--	---	---	---

3. Appui extérieur

Un intervenant extérieur est susceptible de vous appuyer dans la mise en œuvre d'un volet du plan de communication comme par exemple les séances de sensibilisation.

4. Reconnaissance officielle

La participation à une action d'envergure nationale ou l'obtention d'un prix sont de nature à mobiliser le personnel. Par exemple :

Prix Entreprises & Environnement

Les Prix Entreprises & Environnement récompensent chaque année depuis 1987 les bonnes pratiques et réalisations respectueuses de l'environnement.



Organisés par le Ministère en charge du développement durable, en collaboration avec le Crédit Coopératif et l'association Orée, les prix récompensent des entreprises ayant engagé des démarches exemplaires afin de maîtriser et réduire les impacts de leurs activités et/ou de leurs produits et services sur l'environnement.

Depuis 2010, le Prix Entreprise Environnement et le "Trophée des Technologies Economes et Propres", organisé par l'Agence de l'environnement et la maîtrise de l'Energie (ADEME) ont fusionné.

Les Prix sont décernés aux lauréats à l'occasion du Salon Pollutec et les meilleurs dossiers sont ensuite transmis à la Commission européenne pour participer aux « European Business Awards for the Environment ».

<http://www.pollutec.com/>

Voir aussi le site Internet

<http://www.dechets-entreprises-alsace.com/>

où vous pouvez trouver l'annuaire des opérateurs et tous les outils pour vous aider à mettre en place votre démarche de gestion/prévention des déchets